

Newsletter n°1 de Centr'aider®  
Octobre / Décembre 2019

## En France, on parle aujourd'hui de 11 millions de proches aidants : de qui parle-t-on ?

- Une personne a un lien affectif ou familial avec une personne de son entourage
- Cette dernière a besoin d'être aidée dans sa vie quotidienne
- Cette aide est régulière
- Elle prend différentes formes (course, ménage, administratif, soins...)



Cette personne est aidante, on l'appelle proche aidant



## A la une ce trimestre

### Le congé de proche aidant

Nous avons souhaité mettre **le congé de proche aidant à la une ce trimestre pour notre première newsletter.**

« Les arbitrages sont en cours, ils seront présentés à l'automne » - Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé

En effet, Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé le 3 juillet dernier des changements majeurs pour le congé de proche aidant dès l'année prochaine.

[En savoir plus](#)



Focus sur

## Les salariés proches aidants

« J'ai eu 3 arrêts de travail l'année dernière, ça ne m'était jamais arrivée... »  
Joëlle, aidante de sa mère

52% des aidants sont des actifs salariés aujourd'hui en France.

31% d'entre eux délaissent leur propre santé selon l'étude BVA-April 2018.

Ces aidants ont tout intérêt à faire connaître leur situation auprès de leur employeur pour engager le dialogue :

- Les entreprises sont de plus en plus sensibles à la situation des proches aidants

Et de plus en plus conscientes des avantages pour chacune des deux parties à le prendre en considération de leur gestion du personnel.

« Cela m'a apporté de grandes capacités de gestion de situation, de crise, des intervenants et parties prenantes. J'ai aussi gagné en empathie : la capacité à me mettre à la place des autres m'aide beaucoup. L'adaptabilité, la patience, la persévérance et la ténacité me sont utiles tous les jours dans mon travail » Théo, ancien aidant de sa mère

[En savoir plus](#)



## Point juridique

### Les principaux droits des proches aidants

**Congé du proche aidant** : voir la rubrique « **A la une ce trimestre** »

**Droit au répit** : mesures de soutien de l'aidant, de renfort ponctuel des aides en cas d'urgence, de services de suppléance et/ou de centres d'accueil temporaire pour une durée plus ou moins longue selon les besoins de l'aidant (temps de vacances, répit, problème de santé...). Des conditions sont requises. Pour les connaître, cliquez sur "En savoir plus".

**Congé solidarité familiale** : droit du salarié à s'absenter pour assister un proche en fin de vie (non indemnisé).

**Don de RTT** : droit au renoncement et au don de tout ou partie de ses jours de RTT non pris au profit d'un collègue dont un enfant ou un proche est gravement malade.

**Majoration de durée d'assurance retraite** : mesure de compensation d'une cessation d'activité salariée pour s'occuper d'un proche dépendant.

**Assurance vieillesse des Parents au Foyer** : droit au bénéfice gratuit de l'assurance vieillesse en cas de diminution ou de cessation d'activité salariée pour s'occuper d'un enfant malade ou d'une personne handicapée.

**Il est à noter qu'aucun statut officiel de l'aidant n'existant , l'accès à ces droits peut être complexe. Les proches aidants peuvent avoir besoin d'être accompagnés dans ces démarches par les professionnels.**

**[En savoir plus](#)**



## Bon à savoir

### Qu'est ce qu'une Plateforme d'Accompagnement et de Répit ?

Une Plateforme d'Accompagnement et de Répit (PFR) apporte un soutien et un accompagnement aux aidants de proches atteints de maladie neurodégénérative ou en perte d'autonomie.

Les plateformes peuvent :



Apporter des **informations**, proposer des **formations** pour faire face à la prise en charge du proche aidé mais aussi des conseils pour prendre soin de sa santé



Apporter du **soutien individuel ou en groupe** (partager les expériences, rompre l'isolement, renforcer les liens entre aidants et l'échange entre pairs)



Orienter vers des **solutions de répit** pour du temps libre, se reposer...

En pratique :

- Chaque plateforme d'accompagnement et de répit propose une offre de services aux aidants qui lui est spécifique (on peut retrouver, par exemple, des séances de relaxation, de la méditation, du soutien psychologique, des rencontres entre pairs autour d'un café...)
- L'accès aux conseils et à l'information est gratuit. Une participation peut être demandée pour certaines activités selon les plateformes.

A Paris, il existe 5 plateformes d'accompagnement et de répit. Elles sont toutes portées par un ou plusieurs accueils de jour. N'hésitez pas à communiquer leurs coordonnées ou les contacter vous-même.

**[Coordonnées des plateformes d'accompagnement et de répit à Paris](#)**



## A vos agendas !



Chaque année, une journée est dédiée aux proches aidants en France.

Cette journée permet de diffuser l'information sur les aides existantes pour les proches aidants et participe à la reconnaissance des proches aidants, qui bien souvent ont des difficultés à se reconnaître.

Ainsi le 6 octobre dernier, plusieurs événements ont été proposés partout en France.

### [Liste des évènements](#)

La newsletter de Centr'aider® vous informera toute l'année des événements parisiens dédiés aux proches aidants.

Atelier Centr'aider®: Information collective pour les proches aidants de personnes âgées à Paris

Inscription gratuite au 01 44 07 13 35 ou à [aidants@autonomie-paris-saint-jacques.fr](mailto:aidants@autonomie-paris-saint-jacques.fr) (Maison des

Ainés et des Aidants Paris Centre)



[En savoir plus](#)



[En savoir plus](#)



[En savoir plus](#)

---

## Pour aller plus loin

### Le guide des aides existantes pour les aidants de personnes âgées à Paris



*Ce guide est évolutif, n'hésitez pas à le télécharger régulièrement*

[Télécharger le guide](#)

---

### La cartographie des aides existantes pour les aidants de personnes âgées à Paris



*Cette carte est évolutive, n'hésitez pas à la consulter régulièrement*

[Consulter la cartographie](#)

---

### [Nos sources](#)

Copyright © 2019 Autonomie Paris Saint-Jacques - Maison des Aînés et des Aidants Paris Centre, tout droit réservé.

Pour toute suggestion ou question, ou toute demande de désinscription, adressez un mail à [com@autonomie-paris-saint-jacques.fr](mailto:com@autonomie-paris-saint-jacques.fr)